Image not found or type unknown

Taxe sur plus value immobilière résidence principale

Par **Guignard**, le **08/01/2017** à **15:45**

Bonjour ,

Je souhaite vendre mon appartement acheté il y a 2ans , j'espère faire une plus value de 25000 euros sur mon bien étant donné la rénovation effectué.
D'après les sites que j'ai consulté et ce que j'en ai compris , je devrais être exonéré d'impôts par rapport à la plus value du fait que ce soit ma résidence principale .
J'aimerais avoir la certitude de ne pas être taxé , si quelqu'un peut m'en dire davantage , ce serait sympa, merci .

Par **Guignard**, le **08/01/2017** à **17:15**

C'est bien ma résidence principale!
Merci pour votre réponse

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés